

RAPPORT N° 01/4-09
au Conseil Municipal

OBJET

APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2001

Le Conseil Général, lors de sa séance publique des 16 et 17 décembre 1999, a adopté le nouveau dispositif relatif aux Contrats de Développement 2000-2003.

Le cadre d'intervention des Contrats de Développement de la 4ème génération se caractérise par le souci du Département d'aller vers une clarification et une meilleure lisibilité des politiques d'intervention en faveur des Communes.

Pour cela, il a été décidé que les Contrats de Développement sur les fonds propres du Département seront destinés uniquement au financement des superstructures, espaces publics et aménagements.

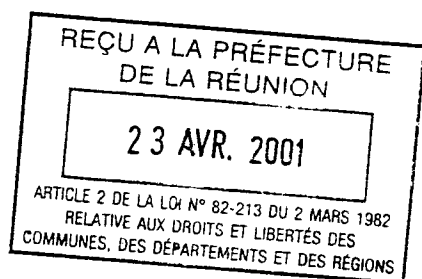
Par ailleurs, la programmation des fonds du FACE et du FNDAE est désormais intégrée au FRAFU, outil financier exclusif de l'ensemble des réseaux et des infrastructures primaires et secondaires.

L'enveloppe prévisionnelle pour la mise en œuvre du Contrat de Développement 2001 est identique à celle de l'année dernière soit une dotation annuelle de 9 705 388,00 F. Je sou mets donc à votre examen le programme 2001 du Contrat de Développement .

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des opérations proposées dans le cadre du contrat de développement 2001, pour une subvention totale de 9 705 388, 00 F.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 01/4-09
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 12 avril 2001

OBJET

APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2001

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/4-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

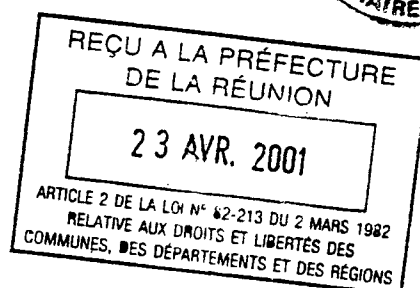
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Contrat de Développement 2001 conformément au tableau annexé à la présente Délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **20 AVR. 2001**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2001

LIBELLE D'OPERATION	COUT HT (en francs)	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ENVIRONNEMENT			
Parc Zoologique	900 000	50 %	450 000
SPORTS			
Sports	4 500 000		1 312 888
CULTURE			
Bâtiments «culturels»	300 000	50 %	150 000
Bibliothèques	100 000	37 %	37 000
ECOLES / EQUIPEMENTS			
Cantines	1 000 000	60 %	600 000
Sécurité bâtiments scolaires	11 650 000	14 %	1 610 500
Ecoles	3 000 000	70 %	2 100 000
VIE ADMINISTRATIVE			
Cimetières	80 000	50 %	40 000
CHS	150 000	50 %	75 000
Bâtiments «affaires économiques»	150 000		50 000
Centre Jacques Tessier	300 000	50 %	150 000
Bâtiments non communaux	800 000		550 000
Habitat social	600 000	50 %	300 000
Bâtiments communaux	3 000 000	50 %	1 500 000
Parc des Expositions et des Congrès	300 000	50 %	150 000
Crèches	260 000	50 %	130 000
CASE	800 000	50 %	400 000
Clubs 3ème âge	200 000	50 %	100 000
TOTAL	28 090 000		9 705 388

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 12 avril 2001
et annexé à la Délibération n° 01/4-09

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

